



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 19/12/19

Reçu en Préfecture le : 24/12/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mercredi 18 décembre 2019
D-2019/590

Aujourd'hui 18 décembre 2019, à 15h07,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Présidence de Monsieur Fabien ROBERT de 18h30 à 18h35

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Madame Maribel BERNARD, Madame Delphine JAMET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Mme Laetitia ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur François JAY,
Madame Solène COUCAUD-CHAZAL présente jusqu'à 17h00, Madame Anne BREZILLON présente jusqu'à 17h15, Monsieur Vincent FELTESSE présent jusqu'à 18h35

Excusés :

Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Marie-José DEL REY, Madame Constance MOLLAT, Madame Sandrine RENO, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Catherine BOUILHET

Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé du 1er degré sous contrat d'association

Madame Emmanuelle CUNY, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En application de la loi sur l'école de la confiance du 26 juillet 2019 instituant l'instruction obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans, et en application de l'article L. 442-5 du Code de l'Education, la Ville de Bordeaux doit prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes des écoles maternelles et élémentaires sous contrat d'association, dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Conformément aux dispositions de la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012, la participation communale s'évalue à partir des dépenses de fonctionnement relatives à l'externat des écoles publiques de Bordeaux inscrites dans les comptes de la commune.

À la suite de l'application de ces textes, il est proposé d'attribuer à chaque établissement privé sous contrat d'association une dotation calculée à partir du coût moyen d'un élève du public, (hors activités péri et extra scolaires) et fonction du nombre d'enfants de cet établissement scolarisés et domiciliés à Bordeaux (1 115 en maternelle et 2 389 en élémentaire, soit un total de 3 504 élèves bordelais pour l'année scolaire 2019/2020).

Dans le cadre de la loi sur l'école de la confiance, les frais RH liés à l'assistance en classe des enseignants par les ATSEM en école maternelle entrent désormais dans le calcul du coût moyen par élève scolarisé dans le public. En conséquence, deux coûts moyens sont calculés, l'un pour les élèves scolarisés en école maternelle, l'autre pour les élèves scolarisés en école élémentaire. Pour l'année 2019/2020, ces coûts moyens s'élèvent à 1 455 euros en maternelle et 907 euros en élémentaire.

Le montant de la participation globale de la ville s'élève à 3 789 148 euros pour 2019/2020, en hausse de 10,21 % par rapport à 2018/2019. Parallèlement, le nombre d'élèves bordelais scolarisés dans les écoles privées sous contrat d'association diminue de 2,67 % pour cette année scolaire (- 96 élèves).

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser une participation aux frais de fonctionnement des 19 écoles concernées conformément au tableau ci-joint.

Cette dépense sera imputée sur le compte 6558, rubrique 213 pour l'exercice 2020.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE ECOLOGISTE

ABSTENTION DE M. FELTESSE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 18 décembre 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Emmanuelle CUNY

PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION
ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

NOM DE L'ETABLISSEMENT	EFFECTIFS D'ELEVES	EFFECTIFS D'ELEVES DOMICILIES à BORDEAUX	NOMBRE D'ELEVES BORDELAIS MATERNELLE	NOMBRE D'ELEVES BORDELAIS ELEMENTAIRE	MONTANT DE LA PARTICIPATION 2020	MONTANT POUR LA MATERNELLE	MONTANT POUR L' ELEMENTAIRE
Ecole Albert Legrand	277	91	62	29	116 513 €	90 210 €	26 303 €
Ecole Assomption Sainte Clotilde	407	245	71	174	261 123 €	103 305 €	157 818 €
Ecole Bon Pasteur	212	151	59	92	169 289 €	85 845 €	83 444 €
Ecole Le Mirail	152	102	23	79	105 118 €	33 465 €	71 653 €
Ecole Notre Dame	277	206	75	131	227 942 €	109 125 €	118 817 €
Ecole Saint Ferdinand	110	56	16	40	59 560 €	23 280 €	36 280 €
Ecole Saint Gabriel	496	450	173	277	502 954 €	251 715 €	251 239 €
Ecole Saint Genès	421	349	21	328	328 051 €	30 555 €	297 496 €
Ecole Saint Joseph De Tivoli	351	172	29	143	171 896 €	42 195 €	129 701 €
Ecole Saint-Louis Sainte-Thérèse	204	176	68	108	196 896 €	98 940 €	97 956 €
Ecole Sainte Marie Grand Lebrun	586	422	112	310	444 130 €	162 960 €	281 170 €
Ecole Sainte Marie Bastide	426	228	82	146	251 732 €	119 310 €	132 422 €
Ecole Saint Michel	85	81	30	51	89 907 €	43 650 €	46 257 €
Ecole Sainte Monique	326	143	49	94	156 553 €	71 295 €	85 258 €
Ecole Saint-Seurin	289	262	97	165	290 790 €	141 135 €	149 655 €
Ecole Sainte Thérèse	148	55	25	30	63 585 €	36 375 €	27 210 €
Ecole Sévigné	223	186	80	106	212 542 €	116 400 €	96 142 €
Ecole Edmond J. Safra	54	52	20	32	58 124 €	29 100 €	29 024 €
Bordeaux International School	106	77	23	54	82 443 €	33 465 €	48 978 €
Nombre total d'élèves	5150	3504	1 115	2 389	3 789 148 €	1 622 325 €	2 166 823 €